

L'EDB

L'Echo Des Bruyères N° 45



Couleurs d'automne en descendant des Egaux...



Le mot du Maire



Chers fayetois, chères fayetoises,

après un été au cours duquel votre conseil municipal a su collaborer avec Billom Communauté, s'appuyer sur de jeunes services civiques dynamiques et un comité d'animation très impliqué pour proposer de nombreuses manifestations qui couvrent la convivialité, le ludique, le culturel et le patrimoine, nous allons poursuivre nos actions dans cet esprit malgré une météo toujours perturbée. Le dérèglement climatique est là, nous devons composer avec lui.

DANS CE N° D'AUTOMNE :

LE MOT DU MAIRE
LE PLAN DE DENEIGEMENT
DECLARATION DES RUCHES
NOS SERVICES CIVIQUES
RENCONTRE AVEC PIERRE COUCHARD
RENCONTRE AVEC LEO GROULT
NOEL DES ENFANTS
ATELIERS PARENTS ADOS
BILLOM COMMUNAUTE
ET A PART CA ?

Edité par la Mairie de Fayet-le-Château
Directeur de publication :
Bruno Valladier, Maire de la commune
Conception : François Couégnas
Impression : Porçu, Courmon

Contact Mairie : 04 73 70 93 04
secretariat@fayetlechateau.fr
www.fayet-le-chateau.fr

Heures d'ouverture de la Mairie :
Lundi : de 13h00 à 16h00
Jeudi : de 9h00 à 12h00

Dépôt légal : octobre 2024
Prochain N° : fin janvier 2025

Les actions locales sont importantes :

Le chantier de la boulangerie avance.

Le travail sur la voirie (Tiercelet cet automne) se poursuit et nous avons officialisé notre plan de déneigement.

Afin de favoriser le maintien voire le développement de Fayet, nous avons instauré une taxe sur les locaux vacants dont la force est principalement symbolique.

Nous avançons vers une remise aux normes de l'étang de la Gravière en collaboration avec la DREAL, la police de l'eau et l'appui du service rivière de Billom Communauté.

La vidange à laquelle vous serez invités sera réalisée à l'automne prochain.

L'association « Terre d'Eveil », école hors contrat, envisage son installation au bourg de Fayet.

Nous étudions la possibilité de travailler avec le département et la communauté de communes sur l'installation d'habitat réversible au bourg.

Toutes ces actions sont les fondations qui permettront à Fayet de faire face à l'avenir et aux fayetois de conserver leur qualité de vie.

Bel automne à toutes et tous.

Bruno Valladier

Efcé



LE DENEIGEMENT

Le déneigement est un sujet sensible dans les petites communes rurales qui n'ont pas de matériel ni d'employés municipaux, comme c'est le cas chez nous à Fayet.

Le déneigement est l'affaire de tous.

Les règles administratives prévoient que chacun est responsable du déneigement de sa propriété.

Le déneigement des voies départementales est assuré par les services techniques du Conseil Départemental.

La commune a en charge le déneigement des voies communales et des accès aux bâtiments communaux, **en fonction de ses moyens humains et matériels** et selon l'ordre de priorité défini ci-après.

Les nouvelles contraintes, les règles de circulation, l'utilisation limitée des sels, les litiges encouragent les communes à établir un plan prescriptif de déneigement.

Ce plan a pour objectifs :

- de préciser les moyens et l'organisation du déneigement,
- de fixer les règles et les priorités,
- de définir le partenariat avec les professionnels et les riverains.

LE DENEIGEMENT DE LA COMMUNE DE FAYET

L'ORGANISATION

La Commune a établi une convention de déneigement avec deux entreprises locales.

Ces conventions définissent les conditions d'intervention, la rémunération et les différentes responsabilités.

Les entreprises interviennent à la demande du maire ou des adjoints.

31 bacs de dépôt de pouzzolane sont répartis sur l'ensemble des voiries communales.

Ces bacs seront approvisionnés en début de saison hivernale. Ils pourront faire l'objet d'un **réapprovisionnement** après un épisode de neige et **après signalement**. Ils permettent aux riverains de traiter au plus tôt les zones les plus exposées et les plus glissantes.

La pouzzolane devra servir exclusivement à l'intervention des riverains sur le domaine public.

Il est rappelé que la commune met à disposition une réserve de pouzzolane près de la bâche à incendie au bourg pour permettre le remplissage des bacs par les citoyens en cas de besoins. Propriété communale, la pouzzolane doit être utilisée dans l'intérêt de notre collectivité **à l'exclusion de tout usage sur des parties privées**, ce qui relèverait de la qualification de vol, avec les sanctions prévue par les textes.

LES ALERTES

Le maire et les adjoints sont prévenus par la Préfecture du Puy-de-Dôme des alertes météo, entre autres, neige et verglas (alerte orange ou rouge). Ces alertes sont retransmises via l'application « Illiwap ».

LES AXES PRINCIPAUX

Les routes départementales sur la commune de Fayet-le-Château (RD 337, RD 7A et RD7) sont gérées et traitées par le Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Elles sont les voies principales pour accéder à la route départementale RD997, axe principal menant à Billom et à la D9 menant à Billom en passant par Montmorin.

Le passage des engins, le choix du type d'intervention, la fréquence et le dosage d'épandage de sel * sont de la responsabilité du gestionnaire des voies.

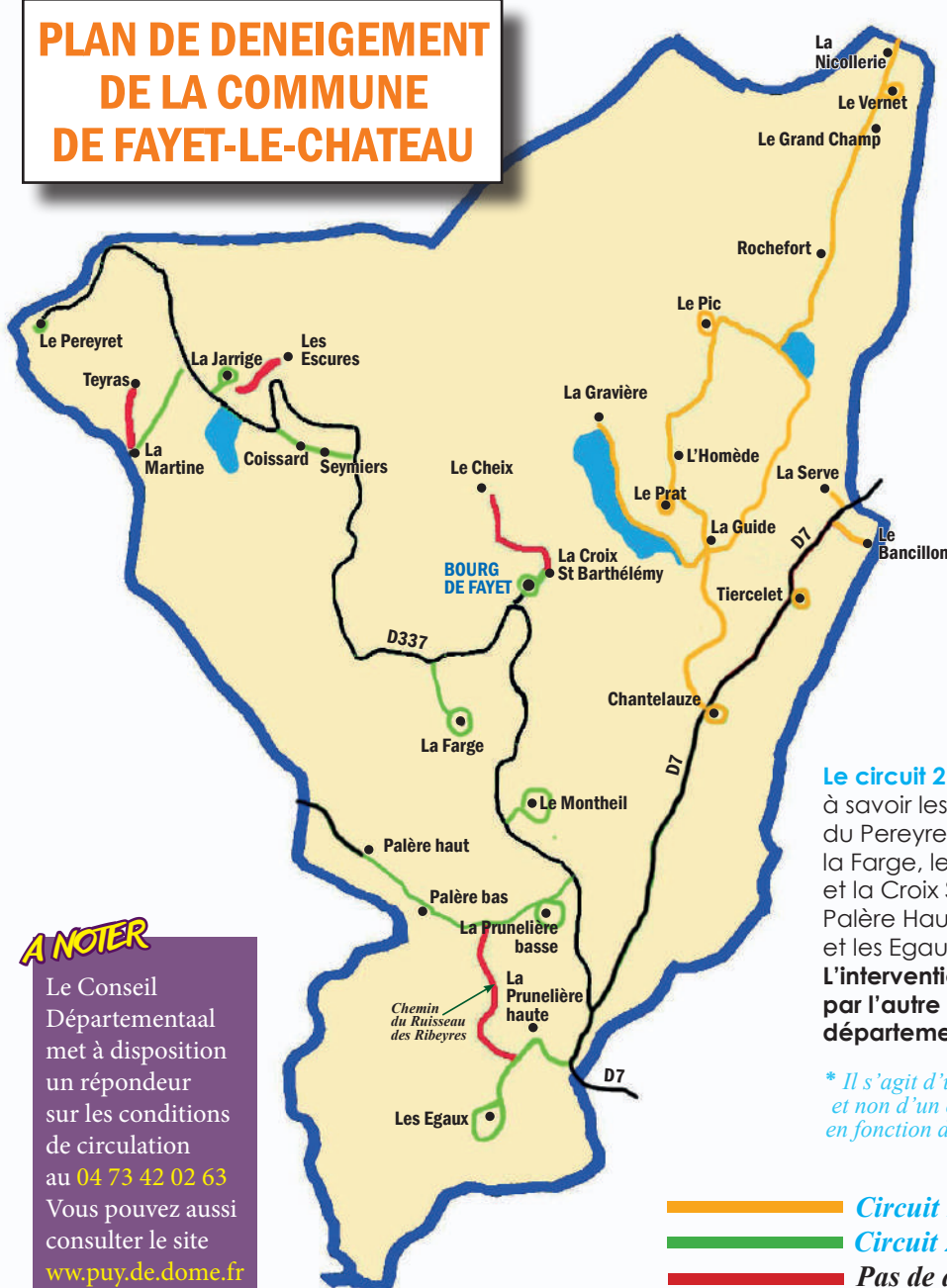
CHUTES DE NEIGE INFÉRIEURES À DIX CENTIMÈTRES

Du fait du faible éloignement des riverains aux axes principaux, il n'est pas prévu de déclencher le déneigement sur le réseau communal pour des niveaux de neige inférieurs à 10 cm.



* Le sel a des effets néfastes sur l'environnement. En effet, il pollue des nappes phréatiques par infiltration, atteint les végétaux, peut provoquer des intoxications pour les animaux en cas d'absorption, dégrade très rapidement les revêtements des chaussées et trottoirs, favorise la création de nids de poule et participe à une usure prématurée des carrosseries des véhicules. Épandre du sel sur une trop grande quantité de neige ou de glace provoque, en plus de la fonte, une baisse de température pouvant favoriser la reformation d'une couche de glace. C'est pourquoi il n'est pas prévu de compléter le déneigement des voies par un épandage de sel.

PLAN DE DENEIGEMENT DE LA COMMUNE DE FAYET-LE-CHATEAU



A NOTER

Le Conseil
Départementaal
met à disposition
un répondeur
sur les conditions
de circulation
au 04 73 42 02 63
Vous pouvez aussi
consulter le site
www.puy.de.dome.fr

LES CIRCUITS D'INTERVENTION

Deux circuits sont établis.

Ils tiennent compte du lieu de stationnement
du matériel de déneigement des entreprises
de déneigement.

Les circuits seront effectués par le titulaire
de la convention* avec son tracteur équipé
d'une lame de déneigement.

Le circuit 1 : concerne le nord et l'est
de la commune, à savoir les voies d'accès
et/ou les voiries intérieures de la Nicollerie,
le Vernet, le Grand Champ, Rochefort, le Pic,
l'Homède, le Prat, la Guide, la Gravière,
Chantelauze, Tiercelet, Chabrol et la Serve.
**L'intervention sur notre réseau communal
est réalisée par l'un des prestataires
après déneigement de la voirie
d'Egliseneuve-près-Billom.**

Le circuit 2 : concerne l'ouest et le sud de la commune
à savoir les voies d'accès et/ou les voiries intérieures
du Pereyret, la Martine, la Jarrige, Coissard, Seymiers,
la Farge, le Bourg (y compris la montée du Clos du Fayard
et la Croix St-Barthélémy)), le Montheil, Palère Bas,
Palère Haut, la Prunelière Basse, la Prunelière Haute
et les Egaux.

**L'intervention sur notre réseau communal est réalisée
par l'autre prestataire après déneigement de la voirie
départementale et de la voirie de St-Julien-de-Coppel.**

** Il s'agit d'une convention passée ente la commune et l'entreprise,
et non d'un contrat. L'entreprise décide de son intervention
en fonction de ses propres impératifs.*

- **Circuit 1**
- **Circuit 2**
- **Pas de déneigement (voir ci-dessous)**

LES HAMEAUX NON DENEIGES

Rappel réglementaire : en l'absence de déneigement d'une voie d'accès desservant une maison d'habitation,
les propriétaires de cette maison seraient fondés à se prévaloir d'une rupture d'égalité devant les charges publiques
**s'ils démontraient que d'autres voies présentant les mêmes caractéristiques de circulation et de desserte,
la même configuration en termes d'aménagements, de pente et de largeur, que la voie desservant leur maison d'habitation,
ont fait l'objet d'un déneigement.**

*En raison d'une voirie peu large et de la topographie des accotements, il ne sera pas procédé au déneigement
de la route du Cheix, la route des Escures, le chemin du ruisseau des Ribeyres et la voie d'accès à Teyras.*

En cas d'alerte météo, parking possible à la Martine, la Jarrige et au Bourg.

LES «PAS DE PORTES»

Il est précisé que le dégagement des pas de portes permettant l'accès
à la voirie relève de la responsabilité des habitants.

LES REGLES A RESPECTER POUR LE BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE DENEIGEMENT :

Vous pouvez faciliter le travail des équipes d'intervention :

- en respectant la signalisation,
- **EN VOUS DEPLACANT AVEC DES EQUIPEMENTS APPROPRIES,**
- en laissant la priorité aux engins de déneigement,
- en stationnant de façon à faciliter le passage des engins
de déneigement,
- en ne déposant pas de neige provenant d'une entrée privée ou d'un stationnement sur une voie municipale,

L'arrêté municipal concernant le déneigement est consultable en Mairie, avec les cartes détaillées des différents circuits.





INFORMATION AUX APICULTEURS



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTÉL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Tout propriétaire ou détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche, a l'obligation de procéder à une déclaration de détention et d'emplacement de ruches pendant la campagne annuelle qui a lieu **entre le 1er septembre et le 31 décembre**. Il est important que les apiculteurs n'ayant pas effectué de déclaration en 2023 puissent avoir cette information (les apiculteurs déclarés en 2023 et ayant renseigné un mail, reçoivent un mail de rappel).

La page internet dédiée aux déclarations de ruches reste la référence sur le site mes démarches : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Les apiculteurs ne disposant pas de connexion pour faire une télédéclaration peuvent procéder à une déclaration de ruches par voie postale.

Pour la campagne 2024, l'adresse d'envoi et les formulaires papier ont été modifiés.



CLAP DE FIN...



...POUR NOS SERVICES CIVIQUES.

Pour **Juline** qui a terminé son service civique le 21 septembre et **Noémie** qui est partie le 28 août, nous leur souhaitons « Bonne chance ! », puisque toutes deux vont désormais entrer de plain-pied dans le monde du travail.

Pour chacune d'entre elles, le service civique a été une parenthèse dans leur vie. Une parenthèse qui, pour ces deux natives du Nord Pas de Calais, leur a permis de faire connaissance avec le milieu rural auvergnat. « Le patrimoine n'était pas vraiment ma tasse de thé mais je suis tombée amoureuse du patrimoine de la commune. » dit Juline, qui a en effet, beaucoup œuvré à le faire découvrir lors des différentes manifestations mises en place durant le printemps et l'été.

On regarde derrière, mais on va de l'avant !!

On ne voit plus ce qui nous entoure,
c'est ce qu'on appelle « l'habitude ».

Un regard extérieur nous convie à re-voir.

C'est ainsi que le four à pain communal, le puits sarazzin, la balance, et l'église bien sûr, ont donné lieu à la création de différents outils qui apportent des clés de compréhension et de transmission aux jeunes générations et aux personnes qui viennent découvrir le village.

Diaporama sur la restauration du four communal, jeu de piste, escape game sur l'histoire du territoire, applications conçues pour une utilisation la plus intuitive et la plus attractive possible de l'église... Voici ce que nous laissera la venue des services civiques.

Sans oublier, bien entendu, l'organisation complète ou partielle des événements du printemps et de l'été : fête du pain, fête des mômes, loup-garou géant, escape game...

Encore un grand merci à elles !





Vous avez dit : musicien amateur ?

Vous avez souvent croisé des musiciens amateurs lors de différents événements, mais au-delà de leur prestation musicale vous vous êtes peut être demandé qui sont-ils vraiment.

Rencontre avec Pierre COUCHARD, saxophoniste, l'un d'entre eux.

Pierre Couchard, qui êtes-vous ?

Un retraité heureux.

Je séjourne de temps à autres, de préférence à la belle saison, à Tiercelet puisque j'y ai ma résidence secondaire, maison familiale dont j'ai hérité à la mort de mon père. Je dois faire partie des plus anciennes familles fayetoises, nous en sommes à la cinquième génération.

Mon père, né en 1914 y a été élevé par sa grand-mère durant la première guerre mondiale. Lors de la deuxième

guerre, celui-ci, technicien radio et résistant en lien avec l'amiral Muselier émettait des signaux radio depuis la petite maison de Tiercelet pour guider les avions anglais allant bombarder les zones de combat italiennes. Le pré devant la maison servait aussi de zone de parachutage d'armes, de munitions et autres matériels largués par des avions de l'armée américaine à destination des résistants du secteur.

Comment qualifieriez-vous le musicien amateur en général ?

Les musiciens amateurs sont des personnes qui ne tirent pas leurs principaux moyens de subsistance de leur pratique musicale. Me concernant, je joue du saxo, instrument dont j'aime dire « le saxo est une voix », mais j'ai accompli ma carrière professionnelle dans les ressources humaines, en tant qu'indépendant, travaillant principalement dans le reclassement et le recrutement.

J'ai développé le goût pour le saxo en jouant à la fanfare des beaux-arts, dans les années 80.

Je jouais sans partition, ce qui m'a permis de « nourrir mon oreille »,

Puis, j'ai pris des cours, j'ai joué dans une harmonie... Aujourd'hui je fais partie d'un groupe de musiciens basé à Courpière « L'Abandonou », dont le répertoire est orienté « Bandas du sud-ouest ». La plupart du temps je joue cependant en solo ou au gré des rencontres, en me « greffant » sur d'autres musiciens.

Par exemple récemment, à la gare de Clermont, dotée d'un piano à disposition du public dans le hall central, j'ai joué avec une pianiste qui attendait son train. Je participe autant que je le peux aux scènes ouvertes du « Caveau des Anges » et du « BBC », deux établissements de Clermont qui accueillent des musiciens tous les mercredis,

J'ai aussi plaisir à partager des moments musicaux au hasard des rencontres et des occasions, ce que permet l'improvisation si on en a les capacités et l'envie. Un excellent exercice pour nourrir son oreille et améliorer son potentiel de jeu. Ce que beaucoup de « vrais » musiciens professionnels, et donc d'un bien meilleur niveau, refusent d'intégrer dans leurs pratiques.

Quels sont les espaces, les lieux où vous aimez jouer ?

J'aime jouer dans les endroits où je sais que la musique - et le saxophone en particulier - apportera bien-être, réconfort et douceur : les EPHAD, les hôpitaux, par exemple. La musique participe aussi au recueillement et le saxophone a sa place dans les cérémonies d'obsèques, laïques ou religieuses.

J'aime aussi les lieux que sont les églises, l'acoustique y est très souvent excellente. Et le saxophone y est particulièrement apprécié. L'Ave Maria de Schubert, Amazing grace ou encore Nobody knows, pour ne citer qu'eux, font partie des morceaux que j'offre aux publics présents.

Je n'ai pas de textes personnels à proposer en chansons (ou très peu) mais, comme j'écris des poèmes et des haïkus (courts poèmes japonais), je peux en lire entre quelques morceaux de musique. Et bien entendu, je serai très heureux de pouvoir jouer lors d'une manifestation fayetoise, comme j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le faire en 2023, d'abord lors du vide-grenier du mois d'août puis au café éphémère qui a suivi, en septembre.



Pour découvrir les prestations de Pierre Couchard, son répertoire musical, ses poèmes ou haïkus, n'hésitez pas à aller sur son site :

<https://pierrecouchard.fr>



Rencontre avec Léo Groult, du bourg de Fayet.

Métier : médiateur !

Léo vient de Trémouille-Saint-Loup, commune voisine de Bort-les-Orgues. En rendant visite à des amis installés à Fayet-le-Château, il est séduit par la dynamique communale et intercommunale. Il vient de créer son auto-entreprise dans le but de s'enraciner dans le village. Nous l'avons rencontré.

Q : Vous proposez d'intervenir comme médiateur auprès d'associations, de collectifs de vie et d'autres lieux d'habitat collectif, mais d'abord, expliquez-nous ce qu'est un médiateur.

Un médiateur est une personne physique qui peut intervenir dans différents domaines : banques, assurances, familles, conflits de voisinage... Moi, j'ai décidé de me concentrer sur l'accompagnement des collectifs, des associations, des lieux de vie, des colocations, des groupes de travail, des structures qui agissent dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, mais pas que.

Le médiateur intervient en tant que tierce personne neutre, indépendante et impartiale pour faciliter une communication, ou rétablir une relation qui s'est interrompue ou qui a évolué négativement. Pour ce faire, il s'assure que chacune des parties concernées se sente en sécurité, et il met en place un processus par lequel il permet aux personnes d'exprimer librement leurs points de vue, de veiller à ce que chacun ait été entendu, et recherche avec elles une solution au conflit qui les oppose, et ce, en toute confidentialité.

Pourquoi avoir choisi ce métier ?

J'ai toujours aimé et cherché à vivre des relations sincères et profondes avec les personnes qui m'entourent, à me connecter à ce qui fait vraiment sens pour moi dans la relation avec l'autre, au-delà des croyances, des préjugés, du vécu... Je suis conscient que nous faisons face à de nombreux défis et enjeux économiques, sociaux et environnementaux, que ce soit dans le transport, l'habitat, l'alimentation ou le vivre-ensemble. De plus en plus de personnes se réunissent et s'organisent en associations ou d'autres structures afin de tenter d'apporter des solutions.

Nombre d'entre elles travaillent activement à faire évoluer leur organisation interne pour soutenir et animer la mise en œuvre de leur projet. Elles développent de nouvelles façons de gouverner, d'animer leurs réunions, de faire ensemble. Elles ont parfois besoin de soutien lorsque des tensions ou des conflits émergent. J'ai à cœur de me mettre au service de ces structures et des personnes qui les portent pour les aider à mener leurs projets jusqu'au bout, à transformer leur culture d'équipe, reconnaître les tensions au travail, construire des ponts au sein des relations.

J'ai donc une approche globale et j'accompagne à la fois sur l'aspect organisationnel, c'est à dire la gouvernance – que je définis par qui décide de quoi et comment ? – sur l'aspect structurel ou juridique, et sur l'aspect relationnel – ou comment prévenir et appréhender le conflit ?

Q : Comment vous êtes-vous formé à la médiation ?

Pour pouvoir exercer en tant que médiateur, je me suis formé à différentes approches et différents outils. À commencer par exemple par la Communication Non Violente qui m'a donné des moyens concrets et profonds de retrouver la connexion à l'autre, au-delà des jugements, des critiques et des reproches. Je peux aussi citer l'approche restaurative du conflit avec la pratique des cercles restauratifs, qui permettent de vivre les conflits dans un espace sécurisé et d'accéder à l'humanité des personnes. J'utilise aussi la Gouvernance Intégrative qui permet de créer une gouvernance sur mesure adaptée aux besoins du groupe...

Toutes ces approches et outils ont une intention commune : aller vers des relations plus sincères et sereines, apprendre à s'écouter, nourrir la cohésion du groupe, trouver des solutions ensemble afin que le groupe et le projet continuent d'avancer.

Quel est votre rayon d'action géographique ?

Je suis intervenu dans le Tarn, dans l'Aveyron, en Ariège, dans les Combrailles, déjà un peu sur Fayet... là où on fait appel à moi. Je travaille actuellement sur ma communication afin de me faire connaître.

En attendant de vivre pleinement de ce métier, je me propose pour accompagner des personnes dans la vie quotidienne pour des travaux de bricolage, réparation, peinture, jardinage, cuisine, etc...

Pour en savoir plus :

Léo GROULT (42 rue du platane, ancien presbytère / leogroult@gmail.com / 07 88 61 38 46)





NOËL DES ENFANTS

**SAMEDI
14 DECEMBRE 2024**

14h00, SALLE POLYVALENTE



Goûter préparé par l'association «LE LIEN» (crêpes gourmandes)
et **Escape Game** organisé par Juline, notre ancienne service civique.

Les paniers gourmands pour nos aînés !

Cette année, le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, a décidé d'offrir dans les paniers de Noël destinés aux personnes de 78 ans et plus, des produits issus des productrices fayetoises.

Pourquoi ce choix ?

En privilégiant les produits issus du local, les membres du C.C.A.S soutiennent ainsi l'économie locale, mais aussi l'économie des petits producteurs locaux. Ce type d'initiatives permet de faire perdurer le savoir faire local, la culture et les traditions d'un territoire.

Cela fait aussi la fierté des producteurs et met en lumière la richesse d'un village.

Gelées et pâtes de fruits sont issues des Jardins de Fayet. **Emilie** cultive sur ses parcelles, situées à Fayet et à Estandeuil, fraises, framboises, groseilles, cassis, mûres et rhubarbe.

Les sirops de fruits proviennent de La lande des Eglantines.

Maud fait pousser au Gardon des fraises, des cassis-caseilles.

Les cookies sont fabriqués par **Léna**. Habitante Clermontoise, sa famille habite Fayet et c'est très régulièrement qu'elle rend visite à sa mère, **Sandrine**, cueilleuse et vendeuse de champignons qu'elle confectionne sous différentes formes et vend sur les marchés.

Un bocal de girolles sera donc dans le panier de Noël.

On trouvera enfin dans ces paniers, des savons de **Marie** (savonnerie Nyapanjo) : des savons très doux parfumés aux huiles essentielles, fabriqués uniquement avec des huiles végétales.



Emilie Bonnel



Léna Vigier



Marie Hautier



Maud Sampieri



Sandrine Conterio



Parent moteur pour ado acteur : des ateliers pour mieux se comprendre

Vivre la relation parent-ado peut être un véritable défi.

Entre émotions intenses, conflits récurrents et incompréhensions, le quotidien familial devient parfois un terrain miné.

C'est pourquoi le Service Jeunesse de Billom Communauté, en collaboration avec les formatrices de l'Ifman, spécialisées dans la régulation des conflits, et Promotion Santé, propose deux ateliers innovants : l'un pour les parents, l'autre pour les adolescents. Gratuits grâce au soutien financier de la Caf 63, dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 63), ces ateliers offrent des clés concrètes et bienveillantes pour apaiser les tensions et renforcer les liens intrafamiliaux.

Mieux comprendre le cerveau de l'adolescent

Les adolescents ne sont pas seulement des « mini-adultes ». Leur cerveau traverse une période d'évolution majeure, influençant leur manière de ressentir, de réagir et d'interagir. Lors de ces ateliers, un premier focus est mis sur cette compréhension neurobiologique.

Observer, identifier et comprendre les émotions

Les émotions, qu'elles soient bruyantes ou silencieuses, sont au cœur des relations parent-ado.

Que ce soit la colère, la tristesse ou encore la frustration, chaque participant, qu'il soit parent ou adolescent, est invité à développer son intelligence émotionnelle.

Poser un cadre tout en maintenant le lien

Les règles sont indispensables dans toute famille, mais comment les établir sans qu'elles ne deviennent une source de conflits permanents ? Ces ateliers proposent d'apprendre à coconstruire des règles, en impliquant à la fois les parents et les adolescents.

Mieux communiquer pour renforcer les liens

La communication est un pilier essentiel des relations familiales. Trop souvent, elle est malmenée, surtout lors de moments de tension. Ces ateliers enseignent des stratégies pour éviter les malentendus et les escalades de conflits, en encourageant l'écoute active et l'empathie.

Un soutien bienveillant pour tous

Ces ateliers ne prétendent pas être une solution miracle. Ils se veulent avant tout un espace d'échange, de partage et de découverte. L'objectif est d'aider parents et adolescents à comprendre qu'ils ne sont pas seuls dans ce chemin souvent semé d'embûches. Les relations intrafamiliales sont complexes dans toutes les familles et ces ateliers permettent d'en parler ouvertement, sans jugement. Participer à ces ateliers, c'est s'offrir un temps pour réfléchir, apprendre et essayer de nouvelles stratégies pour mieux gérer les conflits et la relation avec son adolescent. Avec une approche joyeuse et bienveillante, ces moments d'échanges peuvent transformer le quotidien familial en permettant à chacun de se sentir écouté, compris et soutenu. Parce qu'au final, c'est ensemble que l'on grandit le mieux.

Ateliers pour les parents d'ados et ados de 14 à 17 ans.
Il est possible de s'inscrire seul (ado aux ateliers ado ou un parent ou en couple aux ateliers parents) ou en famille (l'ado aux ateliers ado et un parent ou en couple aux ateliers parents).
L'essentiel est que les participants s'engagent pour les deux jours d'ateliers.
INSCRIPTIONS : 06 75 65 43 09 ou bikigai@billomcommunaute.fr



Les derniers RDV...



...du Pays d'art et d'histoire

La commune de Fayet-le-Château a accueilli fin septembre une soirée organisée par le Pays d'art et d'histoire pour mettre à l'honneur le patrimoine immatériel.



L'Institut d'Etudes Occitans du Puy de Dôme, en collaboration avec l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne travaille depuis 4 ans sur la collecte de locuteurs en occitan. Le résultat des interviews a donné naissance à un film-documentaire « **Le plaser simple** », que Billom Communauté a soutenu financièrement. Le film a été projeté pour la 1^{ère} fois sur notre territoire à **Fayet-le-Château**. Ce sont 25 personnes qui sont venues assister à cette soirée où cette langue, en perdition, a été mise à l'honneur. Pratiquants, ou curieux, l'assemblée a apprécié le documentaire qui mêle humour, émotion et pratique de ce patois régional. Bernadette, Dominique et les autres parlent de l'amour qu'ils portent à cette langue, de leurs doutes mais aussi de leurs espoirs quant à son avenir.

La soirée a été suivie d'un temps d'échanges avec les protagonistes du film et le président de l'association qui étaient présents.

Vous avez manqué cette séance ? Alors venez le jeudi 21 novembre à Glaine-Montaigut (salle des fêtes, 18 h 30) pour une séance de rattrapage. (tarif unique : 4 €)

Le Pays d'art et d'histoire vous invite à participer à ses derniers rendez-vous de la saison tout au long du mois de novembre.

Jusqu'au 8 novembre, en collaboration avec le service culture et le réseau des bibliothèques, le PAH organise la présentation de l'exposition « **Échappées industrielles** ». Cette exposition est le résultat d'un travail photographique sur l'architecture industrielle du XIX^e siècle, réalisées par des élèves de 4^{ème} des collèges de Billom, d'Olliergues et de Puy-Guillaume sous la direction artistique de Marielsa Niels. À partir de prises de vue réalisées dans l'ancienne scierie Pottier, les papeteries Giroux et l'usine de verrerie « O-I Glass », les collégiens ont réalisé des œuvres qui expriment leurs différentes sensibilités à la découverte de ces lieux de patrimoine dont le dénominateur commun a été la mémoire.

L'exposition est constituée également de 21 regards portés par le photographe Henri Derus sur le projet « **La MécaChorale** » agissant comme un reflet sensible et contemporain de la mémoire. S'inscrivant dans le projet d'Éducation Artistique et Culturelle de Billom Communauté, cette exposition met en valeur le patrimoine industriel des trois territoires intercommunaux.

Pour cloturer l'exposition, une lecture « **La révolution industrielle** » par Véronique Pilla, se tiendra à la médiathèque de Billom, le 8 novembre à 19 h (gratuit).



La dernière visite du Pays d'art et d'histoire vous mène à la découverte des monuments aux morts le 17 novembre (gratuit) lors d'un circuit, et à une comparaison stylistique de ces édifices présents dans toutes les communes.

Le circuit est organisé par le réseau des Pays d'art et d'histoire et c'est donc aussi l'occasion de découvrir des exemples de monuments aux morts du Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier et de l'Agglo d'Issoire.



**Enfin pour clôturer cette année 2024, le PAH reçoit le réalisateur du film
« Arlette, une histoire que nous ne devons jamais oublier »
dans le cadre de la commémoration de la Rafle de Billom.**

Arlette Lévy-Andersen, étudiante de clermont, résistante, arrêtée, déportée et rescapée d'Auschwitz s'est mariée à un danois et qui fait d'elle l'unique déportée du Danemark.

Thomas Christiansen en a fait un film et un livre sur elle d'après son témoignage.

Arlette Andersen raconte son histoire - de son enfance dans le quartier du Marais à Paris, de la fuite et de la persécution des Juifs à Paris et de l'arrestation dans la ville universitaire de Clermont Ferrand ainsi que les marches de la mort et le retour à la maison.

Après la projection du film, un temps d'échange permet de poser vos questions au réalisateur.

La projection sera accompagnée d'une exposition « **Les combats de la Résistance dans le Puy-de-Dôme, entre faits d'armes et actions quotidiennes** », installée à la médiathèque de Billom du 18 novembre au 20 décembre.

Si le mot combat renvoie dans l'imaginaire collectif à des batailles et des faits d'armes, il peut prendre d'autres formes, de même que le mot résistance.

Cette exposition donne une place à ceux qui se sont mobilisés et ont développé des trésors d'ingéniosité pour résister.

C'est le quotidien de ces étudiants, de ces paysans, de ces gendarmes, de ces anonymes, qui se sont sacrifiés dans l'ombre des combats de la grande histoire.

C'est l'histoire d'un cousin, d'un grand-père, d'une arrière grand-mère !

Cette exposition vise à proposer une réflexion sur le devoir de mémoire.

Renseignements et réservation au bureau d'information touristique de Billom au 04 73 68 39 85.

UN AUTOMNE EN CULTURE !

DU CINE POUR PETITS ET GRANDS !

Ciné des ptits loups « Les Tourouges et les toubleus »

Lundi 28 octobre à 10h (lecture chromatique « Bleu bleu bleu » en 1ère partie) la briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne

Tarifs : 5,50 € et 3,50 réduit. **LES TOUROUGES ET LES TOUBLEUS**

Venir avec un vêtement ou accessoire bleu ou rouge !

Programme de 4 courts-métrages Russie/Allemagne/Uruguay/Grande-Bretagne 2023 - 37mn. A partir de 3 ans :

Les Tourouges et les Toubleus (adapté de l'album de Julia Donaldson et Axel Scheffler) Sur une lointaine planète vivaient Édouard et Jeannette, un Toubleu et une Tourouge. Par un beau matin, ces deux-là tombèrent amoureux.

Malheureusement pour eux, les Tourouges et les Toubleus ne se mélangent pas, et bien plus encore : ils se détestent !

Cette histoire sera précédée de 3 courts métrages en avant programme : Sous les nuages

(réalisé par Vasilisa Tikunova - 4mn), Somni (réalisé par Sonja Rohleder - 3mn) et La fiesta (réalisé par Alfredo Soderguir, Alejo Schettini - 3mn)

De très beaux courts qui abordent et parlent de l'acceptation de la diversité, de la découverte de l'autre, faisant ainsi l'éloge de la tolérance et du vivre ensemble.

Les + de la séance : Une lecture chromatique animée précèdera la séance et sera interprétée par la comédienne Zaz Rosnet (Cie les cailloux sauvages). Des livres sur la couleur bleue, au sein desquels Zaz ira picorer une phrase, présenter une photo, partager la beauté d'une illustration toute bleue. Et si le rouge apparaissait ?

CINE-GOUTER : « SAUVAGES »

Lundi 28 octobre à 15h. La briqueterie, Saint-Dier d'Auvergne. Tarifs : 5,50 € et 3,50 réduit

Renseignements : 04 73 68 39 85

Un film d'animation de Claude Barras (succès mondial avec « Ma vie de courgette »). Suisse 2024 - 87 mn

Festival de Cannes 2024 – Sélection officielle. A partir de 8 ans :

À Bornéo, à la lisière de la grande forêt tropicale, Kéria recueille un bébé orang-outan trouvé dans la plantation de palmiers à huile où travaille son père. Au même moment Selai, son jeune cousin, vient trouver refuge chez eux pour échapper au conflit qui oppose sa famille nomade aux compagnies forestières. Ensemble, Kéria, Selai et le bébé singe vont lutter contre la destruction de la forêt ancestrale, plus que jamais menacée.

Cette fable écologique nous parle de cette magnifique et ancestrale forêt tropicale qui se situe sur l'île de Bornéo en Indonésie. Malheureusement, elle disparaît petit à petit et le peuple qu'elle « héberge », les Penans, est menacé. Claude Barras, le réalisateur du film est parti à la rencontre de ce peuple pendant deux mois.

Ce qu'il a vu a fait écho à son histoire personnelle et le film qu'il propose, il ne le cache pas, est un film engagé, une invitation à réfléchir et à agir !

Sauvages est également une émouvante histoire de famille, de transmission, portée par des personnages attachants, profonds et terriblement sympathiques.

Des touches d'humour bienvenues parcourent ce film animé magnifiquement en marionnettes.

FESTIVAL «TRACES DE VIE !»

UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL «TRACES DE VIE»

Deux soirées de films en compétition **Mardi 26 et mercredi 27 novembre à 20h**

Espace du Moulin de l'étang, Billom. Programmation en cours

Renseignements : 04 73 68 39 85



Et à part ça ?

REUNIONS PUBLIQUES

Elles se tiendront chaque 2ème samedi du mois, à l'espace numérique partagé, au 1er étage de la salle polyvalente, de 10h00 à midi. Les thèmes seront :

SAMEDI 9 NOVEMBRE : l'étang de La Gravière. L'habitat léger.

SAMEDI 14 DECEMBRE : la boulangerie

SAMEDI 11 JANVIER : les projets en cours et à venir.

Le Clos Fayard. Rôle de la Mairie.

ARMISTICE 1918



On se détend un peu...



Vous avez 10 secondes pour trouver un visage humain caché dans cette tête de chien.

Vous ne voyez pas ? Faites pivoter l'EDB à 90° vers le bas. Il porte une casquette. Et maintenant ?

COVOITURAGE MÉTROPOLE CLERMontoise

Partagez vos trajets !
Le SMTC-AC
vous offre jusqu'à
90€/mois*

*Dans la limite du budget disponible

CO-VOITURAGE

Habitants de Billom Communauté, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise vient de mettre en place un nouveau dispositif d'incitation financière au co-voiturage dont vous pouvez bénéficier, que vous soyez co-voitureur ou co-voituré. Les seules conditions sont que vos trajets soient de 80 km ou moins, en lien avec le territoire du SMTC (Clermont Auvergne Métropole, Pérignat-ès-Allier et Mur-sur-Allier), c'est-à-dire que vous alliez ou partiez d'une des 23 communes de celui-ci.

Vous trouverez ci-joint le lien vers la page internet dédiée : <https://www.smtc-clermont-agglo.fr/covoiturage/>

ATELIER GESTION DES CONFLITS

Nous vous invitons **dimanche 8 décembre de 14h00 à 17h00** à la salle polyvalente de Fayet-le-Château pour vivre un atelier d'introduction à une approche constructive des conflits. À l'échelle individuelle et collective, comment considérer les conflits comme faisant partie intégrante de notre vie ? Comment rester en lien lorsque nous sommes traversés par le conflit ? Comment en tirer profit pour apprendre, grandir et se transformer ? Lors de cet atelier de 3 heures qui s'adresse à toutes et tous et ne nécessite aucun pré-requis, nous partagerons et nous nous enrichirons mutuellement de nos expériences diverses du conflit. Nous parlerons de justice restaurative et découvrirons comment elle est déjà pratiquée à l'international et en France. Participation financière libre

